

Abtroun, S.N.; Masella, M-A.; Gagné, M-A.; Williams-Jones, B. 2021. « La conduite responsable en recherche en sciences humaines et sociales » Dans : C. Hervé, M. Stanton Jean (eds.), *Ethique, intégrité scientifique et fausses nouvelles*. Paris: Dalloz; p. 121-134

La conduite responsable en recherche en sciences humaines et sociales

Sihem Neila Abtroun¹, Marie-Alexia Masella²,
Marie-Alexandra Gagné³, Bryn Williams-Jones^{4 5}

Résumé : jusqu'à présent, les discussions au sein de la communauté universitaire et dans la littérature scientifique sur la conduite responsable en recherche (CRR), incluant l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche, ont principalement été menées par les chercheurs en sciences de la santé et en sciences fondamentales. Préoccupés, à juste titre, par des problèmes d'inconduite, leurs effets négatifs sur la rigueur scientifique et la confiance du public dans l'entreprise de la recherche, ces débats ont conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices nationales et de politiques institutionnelles. Ces lignes directrices visent entre autres à promouvoir la CRR, notamment dans le but de prévenir ces inconduites. Cependant, pour garantir la pertinence et une application appropriée de ces normes à tous les domaines universitaires, il est nécessaire que les sciences humaines et sociales (SHS) contribuent plus directement à ces discussions. Un tel engagement devrait permettre d'exprimer les particularités disciplinaires et méthodologiques des SHS, dont certaines peuvent être très différentes des sciences appliquées et fondamentales. Cela permettrait également de s'assurer que la littérature sur la CRR ainsi que les politiques et les directives qui en découlent soient à la fois fondées sur des principes universellement généralisables, mais aussi appliquées avec nuance afin de refléter la diversité des pratiques disciplinaires. Dans ce chapitre, nous explorons trois grands domaines dans lesquels les SHS pourraient contribuer à façonner les discussions dans la littérature sur la CRR, tout en informant les chercheurs en SHS des meilleures pratiques en matière de CRR : l'autorat/paternité, la collaboration et l'autorégulation.

Mots-clés : conduite responsable en recherche, autorat/paternité, collaboration, autorégulation, sciences humaines et sociales.

¹ PhD (c), Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal.

² PhD (c), Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal.

³ MA, étudiante au PhD, Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal.

⁴ PhD, Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique de l'Université de Montréal.

⁵ *Note* : ce texte est basé sur la présentation orale donnée par Bryn Williams-Jones, le 30 mars 2021. Il a été retranscrit et transformé dans le présent texte, avec une contribution égale, par Sihem Neila Abtroun, Marie-Alexia Masella et Marie-Alexandra Gagné. Williams-Jones a validé la première version et tous les auteurs ont approuvé le manuscrit final.

Abstract: until recently, discussions in the academic community and scientific literature about the responsible conduct of research (RCR), i.e., scientific integrity and research ethics, have largely been driven by researchers in the health sciences and fundamental sciences. Rightly concerned with problems of misconduct and the negative effects on scientific rigour and public trust in the research enterprise, these discussions have led to the development and implementation of national guidelines and institutional policies. These guidelines seek, amongst others, to promote RCR and to prevent misconduct. But to ensure relevance and appropriate application of these norms to all areas of academia, there is a need for the humanities and social sciences (HSS) to contribute more directly to these discussions. Such an engagement should permit an articulation of the disciplinary and methodological particularities of the HSS, some of which may be quite different from the applied and fundamental sciences. This would also ensure that the RCR literature and resulting policies and guidelines are both grounded in universally generalizable principles as well as applied with nuance to reflect the diversity of disciplinary practices. In this chapter, we explore three broad areas where the HSS could contribute to shaping discussions in RCR literature, while also informing HSS researchers about best practices in RCR: authorship, collaboration, and self-regulation.

Keywords: Responsible conduct of research, Authorship, Collaboration, Self-regulation, Humanities and social sciences.

La conduite responsable en recherche (CRR) a une multitude de définitions, qui varient selon l'auteur qui la caractérise et du domaine académique dans lequel elle est décrite [1-4]. Pour notre part, nous avons choisi de nous appuyer sur la définition avancée par Noury et coll. [4] qui définissent la CRR comme « [...] englob[ant] à la fois les notions d'intégrité en recherche et d'éthique de la recherche (FRQ, 2014). La CRR désigne de façon générale le comportement attendu par les chercheur(e)s et les autres acteur(trice)s de la recherche dans la poursuite de leurs activités » [4, p. 9]. Cette définition s'appuie sur celle fournie par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) [2] – organisme subventionnaire et régulateur en matière d'éthique en recherche au Québec –, dans leur *Politique sur la conduite responsable en recherche*. Il faut savoir que cette attention portée aux comportements des acteurs de la recherche émerge à la fin du siècle dernier en Amérique du Nord [4]. La CRR est née d'une volonté de réunir l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique, deux domaines profondément liés, mais qui étaient auparavant traités indépendamment, tant dans la littérature éthique que dans les lignes directrices et directives nationales [4]. Cette fusion a permis la création de plusieurs textes normatifs et mécanismes de régulation afin d'assurer une conduite éthique en recherche, pour tous les chercheurs, quelle que soit leur discipline ou leur domaine de recherche [4].

Il est important de noter que cette vision de la CRR a d'abord été (et est encore bien souvent) développée dans un contexte biomédical et dans les sciences fondamentales. Pourtant elle s'applique aujourd'hui à tous les domaines académiques et professionnels où une recherche peut être menée. Elle guide assurément le comportement de tout chercheur dans le cadre de ses pratiques, qu'il soit débutant ou chevronné, et quel que

soit son sujet d'étude ou sa méthodologie [5]. Les sciences humaines et sociales (SHS) sont un vaste domaine dans lequel les méthodologies et approches utilisées sont souvent très différentes de celles qu'il est possible de retrouver dans les sciences fondamentales. Les SHS ont pour tronc commun l'étude des êtres humains et de leurs diverses interactions, favorisant l'interdisciplinarité en recherche [6,7]. Les SHS « [...] étudient les gens dans leurs rapports réciproques et dans leurs rapports avec le monde qui les entoure. Il s'agit d'un domaine interdisciplinaire qui fait appel à l'histoire, à la géographie, aux sciences économiques, au droit, aux sciences politiques et à d'autres disciplines. Les sciences humaines examinent essentiellement les rapports dynamiques des êtres humains avec leurs milieux social, physique, spirituel, culturel, économique, politique et technologique [...] » [8, p. 6].

Les particularités des SHS sont encore malheureusement souvent peu représentées dans les discussions, la littérature scientifique et les politiques portant sur la CRR. Il est donc important de décrire, analyser, répertorier et améliorer les pratiques en CRR en contexte de SHS afin d'assurer une pratique réfléchie, adaptée et non imposée. Parmi tous les enjeux relatifs à la CRR, trois sont particulièrement importants à analyser dans le domaine des SHS. Nous débuterons en abordant les questions d'*autorat*, avant de porter notre attention sur les enjeux de *collaboration* et de finir par l'importance de favoriser une *auto-régulation*.

L'autorat

L'autorat (ou la paternité scientifique) en contexte de recherche peut être défini comme la pratique consistant à nommer les personnes ayant pris part à un projet de recherche ou à la rédaction d'une publication scientifique (quelle que soit sa forme) comme auteur ou coauteur [9]. L'autorat a plusieurs fonctions. Tout d'abord, il permet de reconnaître les origines et contributions intellectuelles d'un texte et assure ainsi une protection de la propriété intellectuelle des droits d'auteurs aux personnes nommées [9–11]. Cette « paternité » permet également à son/ses auteur/s d'assurer leur crédibilité dans leur domaine de recherche, ainsi qu'une reconnaissance de leur travail par leurs pairs. L'autorat favorise aussi l'avancement de leur carrière de chercheur par l'obtention facilitée de subventions, de prix, des augmentations de salaire, des responsabilités professionnelles, etc. [9–11]. L'autorat engage également une responsabilité personnelle et professionnelle. En effet, les auteurs présents sur une publication sont garants du travail scientifique effectué et de la manière dont ce travail a été réalisé [9–11]. Ainsi, l'autorat est un domaine important en CRR puisqu'il implique d'adopter un comportement juste et responsable dans l'apparition des noms des personnes ayant contribué à un travail scientifique et dans l'établissement de l'ordre de ces auteurs.

Dans la recherche en général, mais d'autant plus en SHS, il est courant que les membres d'une équipe de recherche proviennent de différentes disciplines académiques où les pratiques en matière d'autorat diffèrent. Cette diversité peut entraîner des défis lorsqu'il s'agit de déterminer qui doit être nommé, dans quel ordre, pour quelle contribution et s'il doit apparaître en tant de coauteur ou seulement comme collaborateur mentionné dans les remerciements [10,11]. En effet, chaque discipline a ses normes implicites et explicites en termes d'autorat [10,11]. Cependant, des lignes directrices générales ont été émises par l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE), par la World Association of Medical Editors (WAME) ou encore par le Committee on Publication Ethics (COPE) sur ce sujet. Ces lignes directrices recommandent que l'apparition et l'ordre de référencement d'un auteur soient faits selon son degré de contribution au travail scientifique et à la publication. Si nous détaillons davantage les normes émises par l'ICMJE, elles statuent que pour être auteur ou coauteur, il faut remplir ces quatre conditions :

- « 1. Contributions substantielles à la conception ou aux méthodes de la recherche ou à l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données ; ET
2. Rédaction préliminaire de l'article ou sa révision critique impliquant une contribution importante au contenu intellectuel ; ET
3. Approbation finale de la version à publier ; ET
4. Engagement à assumer l'imputabilité pour tous les aspects de la recherche en veillant à ce que les questions liées à l'exactitude ou l'intégrité de toute partie de l'œuvre soient examinées de manière appropriée et résolues. » [12]

Bien que ces normes générales existent, il arrive souvent qu'elles ne soient pas ou peu connues, acceptées ou suivies, et ce pour plusieurs raisons [11]. Tout d'abord la compréhension et la définition de ce qui peut être appelé une « contribution substantielle » varient beaucoup d'une discipline scientifique à une autre, ce qui peut impliquer des difficultés dans la détermination de l'ordre des auteurs [10,11]. Un autre enjeu en lien avec cette définition du terme « substantielle » est la place accordée à une personne dans le manuscrit : son travail ou son apport au manuscrit ou à la recherche doit-il être reconnu en lui permettant d'apparaître comme coauteur du texte ou comme collaborateur dans les remerciements ? Selon quels critères cette distinction doit-elle se faire ? D'autre part, comme nous l'évoquions, les normes inhérentes à une discipline ou à une culture institutionnelle varient également, et ne suivent pas toujours les lignes directrices présentées ci-dessus [10,11]. Par exemple, en génomique, il est courant d'avoir plusieurs dizaines, voire des centaines d'auteurs sur une publication scientifique [10], alors qu'en ethnologie le nombre d'auteurs est plutôt de l'ordre d'un ou deux. Certains domaines ont un ordre de référencement très précis. Par exemple, en mathématiques, les auteurs sont nommés par ordre alphabétique, alors qu'en sciences

biomédicales, ils le sont plutôt par ordre de contribution [10]. Concrètement, les différentes pratiques d'autorat en SHS varient selon la discipline, les normes institutionnelles ou encore les groupes de recherche auxquels sont affiliés les chercheurs, faisant émerger son lot de tensions et d'enjeux. L'un des participants à la recherche menée par Smith et coll. [10] sur l'autorat, résume ainsi que :

« Les principaux problèmes éthiques et pratiques concernant la répartition équitable de la paternité d'un article découlent des différences entre les cultures et les pratiques universitaires nationales ou autres et des différences entre les pratiques dans les différentes répartitions. Il existe également des cas de comportement qui peuvent être considérés comme injustes dans certaines contributions, mais largement éthiques ou de pratique normale dans d'autres. » [10, p. 14] (traduction libre)

Avec plus de 8 000 répondants, Smith et coll. [10] ont pu caractériser certaines pratiques en matière d'autorat qui nuisent à la CRR. Parmi ces pratiques, nous pouvons noter tout d'abord l'autorat honorifique [10]. Cette pratique consiste à citer toute personne ayant fait partie de l'équipe de recherche (ou autre), quelle que soit leur contribution réelle, et ce, afin d'augmenter le nombre de publications sur lequel un auteur peut apparaître, de donner potentiellement plus de crédits à la publication dont l'auteur serait un chercheur junior (en ajoutant le nom d'un auteur senior reconnu) ou encore pour éviter d'offenser qui que ce soit (ex. : pour des raisons politiques) [10]. En plus de cette fausse paternité, cette étude a montré que des dynamiques de pouvoir s'opéraient également dans la définition de l'ordre des auteurs [11]. Ces dynamiques, qui arrivent généralement lorsque des étudiants interviennent dans la recherche, à titre d'auxiliaire de recherche ou même comme investigateur principal lorsqu'il s'agit de leur recherche doctorale par exemple, ont un impact important sur le processus d'autorat. En effet, les chercheurs en position de pouvoir peuvent avoir recours au harcèlement pour modifier l'ordre ou les noms qui apparaissent sur une publication en faveur d'eux-mêmes ou de leurs étudiants [11]. Les querelles autour de l'ordre des auteurs peuvent à leur tour conduire à des conflits au sein des équipes de recherche, ou au harcèlement de certains membres de l'équipe par d'autres membres qui sont en désaccord avec l'ordre choisi.

De plus, un risque non négligeable en rapport avec l'autorat est la fraude et la fabrication de données puisque les auteurs sont responsables des informations présentes dans la publication et de la manière dont la recherche a été menée. Ces pratiques qui mènent à une inconduite en recherche sont d'autant plus favorisées par le contexte de compétition en recherche, aussi nommé « *publish or perish* » (publier ou périr). Les chercheurs sont continuellement sollicités et fortement encouragés à publier s'ils veulent (continuer à) bénéficier des avantages associés à leur carrière [9-11].

Il nous paraît important d'apporter des recommandations pour éviter ces comportements et favoriser une conduite responsable en SHS comme dans les autres domaines de recherche. Il est en effet essentiel d'encourager l'adoption de bonnes pratiques afin d'éviter une perte d'intégrité scientifique ainsi qu'une émergence de scandales qui pourraient engendrer une perte de confiance de la communauté scientifique et de la société envers les SHS et la science en général [5]. Premièrement, Smith et coll. [10] mettent en avant plusieurs valeurs qui pourraient guider les pratiques d'autorat : la *transparence* (être ouvert, sincère et véridique tant dans les informations présentes dans la publication que dans l'attribution de l'autorat), la *collégialité* (faire preuve de respect, de cordialité, d'inclusion et de professionnalisme dans ses actions envers ses collègues et ses pairs) ainsi que la *justice*, l'*impartialité* et l'*équité* (afin d'être juste et équitable dans l'attribution des crédits par rapport à l'implication d'un auteur).

Deuxièmement, il est important de reconnaître et d'avoir conscience que les droits d'auteurs ne sont pas uniformes et homogènes même si des lignes directrices existent. Cette reconnaissance de la diversité de normes au sein d'une équipe de chercheurs qui proviennent de nombreuses disciplines permettrait d'initier et d'assurer un échange et un dialogue entre les cochercheurs [11]. Cette remise en question peut ainsi conduire à des discussions ouvertes qui remettent en question les normes acceptées et garantissent que les parties prenantes – c'est-à-dire les membres de l'équipe de recherche – travaillent ensemble de manière efficace et respectueuse. L'évaluation et la détermination de la contribution sont ainsi soumises à un examen et une réflexion continue. Il est donc primordial d'aborder le sujet de l'autorat dès le début de la recherche et d'en discuter autant et aussi souvent que nécessaire. Il est d'ailleurs aussi intéressant de noter que les équipes multidisciplinaires sont souvent moins touchées par les tensions que nous avons pu décrire puisque tous les chercheurs proviennent de disciplines différentes et, donc, qu'ils sont généralement obligés de collaborer et d'échanger au cours de la recherche en ayant clarifié et convenu de normes communes afin d'encadrer leur travail de collaboration [10,11].

Collaboration

La collaboration fait référence au fait de « travailler de concert avec quelqu'un d'autre, [de] l'aider dans ses fonctions ; [de] participer avec un ou plusieurs autres à une œuvre commune » [13]. Plus spécifiquement, D'Amour et coll. [14] mettent en lumière deux éléments intrinsèques au concept de collaboration : « (1) la construction d'une action collective qui répond à la complexité des besoins [des parties prenantes] et (2) la construction d'une vie d'équipe qui intègre les perspectives de chaque professionnel et

dans laquelle les membres de l'équipe se respectent et se font confiance » ([14], p. 127, traduction libre).

Comme dans la plupart des domaines professionnels, la collaboration en contexte de recherche est généralement encouragée, voire considérée comme un idéal à atteindre [15]. La collaboration en recherche peut être conceptualisée sous deux angles d'analyse : la collaboration entre les membres d'une même équipe de recherche et la recherche réalisée en collaboration avec des parties prenantes externes. D'une part, le fait d'œuvrer en collaboration dans une équipe de recherche favorise l'interdisciplinarité et le partage d'idées, l'obtention de rétroactions constructives, en plus de stimuler la réflexion. De plus, la collaboration entre les membres d'une même équipe ou encore entre différents chercheurs permet la réalisation de projets de recherche diversifiés en combinant des expertises multiples, ou encore de plus grande envergure, puisque cette association permet également la répartition des tâches à effectuer. D'autre part, la collaboration avec des parties prenantes externes à la recherche permet généralement d'avoir accès à l'expertise, l'expérience et le savoir expérientiel de certains groupes de personnes dont l'équipe de recherche ne pourrait bénéficier autrement que par cette association. En considérant l'expertise d'autres professionnels et en reconnaissant la valeur de l'expérience des personnes concernées par l'objet de la recherche, par exemple, la collaboration permet d'avoir une compréhension plus juste et représentative de l'enjeu à l'étude, augmentant par le fait même la validité des résultats obtenus.

Bien que la collaboration soit souvent bénéfique, voire nécessaire, il n'en demeure pas moins que plusieurs défis peuvent y être associés. Compte tenu des subventions substantielles dont bénéficient généralement les laboratoires de recherche en sciences fondamentales, de nombreux enjeux éthiques relatifs à la gestion de ces fonds, mais également à la structure hiérarchique de l'équipe de recherche, peuvent émerger. Même si les équipes de recherche en SHS adoptent souvent une structure organisationnelle différente, les défis rencontrés en sciences fondamentales, mais surtout les stratégies pour y pallier, peuvent inspirer ces équipes en SHS dans le but de favoriser une conduite responsable en recherche.

Il peut exister – et il y a souvent, en effet – un lien hiérarchique entre le chercheur principal et les membres de l'équipe de recherche. Cette potentielle hiérarchie implique une relation de pouvoir implicite dans laquelle le chercheur principal a une influence notable non seulement sur le déroulement de la recherche, mais également sur tous les autres membres de l'équipe qui répondent de celui-ci. Par exemple, il est fréquent que des étudiants soient engagés par le chercheur principal à titre d'auxiliaire de recherche. D'ailleurs, très souvent, les étudiants sont engagés par leur propre directeur de thèse. Or, cette relation « mentor-mentoré », en plus du lien contractuel qui les unit et de la

position d'autorité intrinsèque du chercheur, peut générer un sentiment d'obligation additionnel chez l'étudiant, lui donnant l'impression d'être redevable. Dans le même ordre d'idées, consciemment ou non, certains chercheurs peuvent valoriser leurs intérêts personnels ou ceux de la recherche aux dépens du meilleur intérêt de l'étudiant. Par exemple, un chercheur pourrait augmenter indument la charge de travail d'un auxiliaire de recherche performant ou encore prioriser son implication dans le projet de recherche au détriment de l'avancement de sa thèse doctorale. Toutefois, il peut être difficile pour un étudiant dans cette position de refuser les demandes du chercheur, notamment par crainte de s'exposer à des répercussions négatives, tant en ce qui a trait à son avancement professionnel qu'académique [16].

Par ailleurs, dans le cadre de partenariats avec des parties prenantes externes au projet, des défis similaires, inhérents au contexte de collaboration, peuvent survenir. En effet, des enjeux relatifs à la reconnaissance de la contribution de chacun, au partage des responsabilités ou encore à l'interprétation des résultats sont des enjeux pouvant émerger dans le cadre de collaborations. Dans certains cas, des regroupements d'utilisateurs ou encore des organismes à but non lucratif collaborateurs peuvent se voir attribuer trop ou trop peu de responsabilités, ce qui peut créer des tensions au sein de l'équipe, brimer la qualité des résultats obtenus ou encore exposer les participants à des risques/inconforts qui auraient pu être évités. Même si ces enjeux doivent être adressés et encadrés, ceux-ci peuvent assurément être atténués par la mise en place de mécanismes régulateurs et de diverses stratégies.

La collaboration étant essentielle au développement des connaissances, il importe de mettre en place des stratégies afin de réduire les enjeux pouvant créer des tensions au sein de l'équipe de recherche. Le fait d'échanger régulièrement et de façon transparente avec les différents membres de l'équipe ou les partenaires qui s'impliqueront dans la recherche est une manière d'identifier les attentes de chaque partie prenante et de proposer des façons de faire qui conviennent à tous. L'élaboration d'ententes de collaboration en amont de la réalisation du projet de recherche est une stratégie efficace qui permet d'identifier des valeurs et des intérêts communs, mais surtout de comprendre et de moduler les attentes de chacun en termes de contributions et de responsabilités. Qu'elle soit formelle ou non, l'élaboration d'une entente de collaboration est une occasion d'ouvrir la discussion entre les collaborateurs dans le but déterminer au préalable quelles seront les « règles du jeu » à respecter tout au long de la réalisation du projet [17]. Par ailleurs, le fait de rendre accessible à tous cette entente de collaboration permet non seulement d'attester de la transparence de l'équipe de recherche, mais également d'inspirer d'autres chercheurs à faire de même dans leur propre milieu de pratique. La transparence, la confiance et l'inclusion sont des valeurs qui doivent être au

cœur du processus de recherche afin de réduire les tensions et les ambiguïtés potentielles entre les collaborateurs et, ultimement, favoriser une conduite responsable en recherche.

Autorégulation, intégrité et conduite responsable en recherche

L'autorégulation est une étape clé en intégrité en recherche et en CRR plus largement [18]. « L'autorégulation peut être définie comme l'ensemble du système de normes, de pensées, de processus et d'actions qui guident le comportement des personnes » [18, p. 3] (traduction libre). Comme nous l'avons décrit précédemment, les SHS sont un vaste domaine regroupant une multitude de disciplines, incluant entre autres la philosophie, l'anthropologie, la musicologie, les arts cinématographiques, qui se caractérisent par leurs diversités théoriques et méthodologiques notamment en recherche. De ce fait les normes et les standards disciplinaires régissant la recherche en SHS sont extrêmement disparates, l'autorégulation représente alors un réel défi. Le processus d'autorégulation nécessite une bonne connaissance des textes régulateurs et des normes disciplinaires, une éducation pertinente et ciblée sur les principaux enjeux et défis liés à la CRR dans le domaine spécifique des SHS et, enfin, une réflexivité qui permet l'intégration de ce processus dans toutes les démarches de la recherche.

1. Textes régulateurs et normes disciplinaires

Comme toute recherche, la recherche en SHS doit se conformer aux textes régulateurs existants en matière de CRR. Par exemple, au niveau provincial, au Québec, toute recherche menée par des membres d'institutions de recherche québécoises doit se conformer à la politique en CRR des Fonds de recherche du Québec (FRQ) [2]. Cette politique est cohérente et mobilisée en complément des textes réglementaires canadiens (fédéraux) qui s'appliquent à tous les domaines de la recherche, incluant en SHS : le cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche [19], ainsi que l'Énoncé de politiques des trois conseils (EPTC2, 2018) [20] lorsque la recherche est menée avec des êtres humains, ou les normes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) s'il s'agit d'animaux. Toutefois, ces textes ne suffisent pas à eux seuls à assurer une conduite responsable et intègre des recherches. Ces différentes régulations peuvent parfois ne pas répondre aux réalités des chercheurs en SHS. C'était le cas au Canada il y a une trentaine d'années ; les textes régulateurs précédemment décrits ont évolué au fil des ans grâce un dialogue entre chercheurs issus de différents domaines, incluant celui des SHS, ce qui a permis l'intégration des particularités de ce domaine dans les révisions ultérieures de ces textes normatifs. L'autorégulation doit par conséquent débiter avec une connaissance adéquate des textes

régulateurs en fonction, ce qui permet de bien les appréhender et de les intégrer en tant que chercheur en SHS à nos normes et nos standards disciplinaires ; mais il permet également un dialogue continu afin que ces documents puissent être révisés si nécessaire et ainsi continuer à évoluer en même temps que les changements dans le SHS.

2. Processus d'autorégulation et d'intégration par l'éducation

Une connaissance des textes et des normes applicables (incluant celles déterminées par l'équipe de recherche du chercheur en SHS) et la mise en place d'une entente de collaboration et d'autorat telle que décrite précédemment ne suffisent pas en pratique pour s'assurer d'une CRR des différentes parties prenantes.

L'autorégulation doit également passer par le récit et le partage d'expériences particulières en recherche. Par exemple, dans le cadre du projet de recherche sur la CRR en recherche-création [4], l'un des défis qui s'est présenté faisait état d'une confrontation entre l'existence de normes de recherche bien codifiées et la liberté artistique. La conciliation de deux mondes qui semblait pourtant radicalement opposés, soit celui de la recherche académique et celui des arts, a été rendu possible par l'identification des points communs et la mise en exergue de spécificités. Cela a permis de fournir des outils de réflexions pour les chercheurs-créateurs en permettant de renforcer la culture de CRR dans ce domaine particulier.

Les situations potentiellement sensibles ou problématiques en lien avec l'intégrité ou la CRR diffèrent dans cet océan disciplinaire que sont les SHS. Par conséquent, l'autorégulation entraîne un besoin d'éducation et une implication des différentes parties prenantes en recherche pour répondre à la diversité des enjeux en CRR en SHS. Par exemple, les situations que peut rencontrer un ethnologue qui s'intéresse aux cultures de populations existantes et celle d'un muséologue qui s'intéresse aux artefacts de civilisations disparues pourront rencontrer des défis superposables, mais non semblables. Par le biais d'études de cas, notamment, l'autorégulation peut ainsi s'acquérir en fonction des différentes réalités des chercheurs dans leurs domaines spécifiques. En effet, les études de cas permettront de répondre à leurs besoins et de les sensibiliser à l'identification des enjeux et, possiblement, favoriser une meilleure gestion de ces situations [5].

3. Réflexivité et mise en application

Afin de pouvoir intégrer l'autorégulation aux pratiques des chercheurs, ces derniers doivent faire preuve de réflexivité et analyser leurs propres actions pour en tirer des leçons adéquates. Les chercheurs en SHS doivent être capables de discerner les défis particuliers à leurs champs de recherche et d'identifier les situations sensibles ou

potentiellement problématiques. De plus, ils doivent également identifier les pistes de solutions, choisir la plus appropriée afin d'éviter d'éventuels inconduites et manquements et, plus particulièrement, promouvoir une conduite responsable en recherche en SHS.

Conclusion

Dans le cadre de ce chapitre, nous nous sommes intéressés aux particularités de la CRR dans le vaste domaine des SHS où les enjeux et défis sont liés à la diversité disciplinaire. Ainsi, nous avons d'abord démontré la variété de normes en matière d'autorat selon les domaines académiques et, par le fait même, la nécessité d'engager une discussion à ce sujet en amont de la recherche dans le but d'établir des critères explicites et acceptés par tous les membres d'une équipe de recherche. Puis, nous avons discuté de l'importance de la collaboration au sein des membres d'une même équipe et des parties prenantes externes au projet, mais également des défis pouvant émerger de tels partenariats. Quoique la collaboration soit essentielle en recherche, des lignes directrices et des ententes claires doivent être élaborées au préalable dans le but de baliser la contribution de chacun et le partage des responsabilités. Pour finir, bien que nécessaires pour baliser la réalisation de projets et, plus largement, promouvoir l'intégrité en recherche, les textes régulateurs ne sont pas en soi suffisants pour favoriser une CRR. En effet, nous avons mis en avant l'importance de l'éducation et de la sensibilisation des chercheurs concernant les enjeux de CRR, notamment par le biais de la réflexivité et l'introspection, et ce, dans le but de favoriser une autorégulation.

Tel qu'évoqué, la CRR est polysémique et s'opérationnalise en fonction de différents facteurs, notamment le domaine académique dans lequel œuvre le chercheur. Les enjeux relatifs à la CRR en SHS sont nombreux et vont bien au-delà de ceux identifiés ci-dessus. Les SHS regroupent diverses disciplines présentant chacune ses particularités et défis en matière de CRR qui divergent des enjeux couramment rencontrés en recherche biomédicale ou en sciences fondamentales. Afin de ne pas se faire imposer des normes issues de ces domaines qui ont vu naître la CRR, les communautés de recherche en SHS doivent s'approprier le concept de CRR, en proposant des *modus operandi* qui pourront être opérationnalisés et intégrés aux pratiques des chercheurs de ce domaine. Ces derniers devront faire preuve de transparence, d'honnêteté, de collégialité et de réflexivité. Ces valeurs doivent transcender les différences inhérentes à l'expertise et au champ académique des parties prenantes afin d'assurer une véritable CRR. Conséquemment, il est important de réaliser davantage de travaux portant sur les défis associés à la CRR en SHS dans le but d'identifier et de mieux comprendre les enjeux

auxquels peuvent être confrontés les chercheurs, mais surtout afin de développer des outils plus spécifiques et d'adopter des stratégies optimales.

Bibliographie

- [1] Steneck N. H., *ORI Introduction to the Responsible Conduct of Research*. Washington, D.C., U.S. Department of Health and Human Services, 2007 [https://ori.hhs.gov/sites/default/files/rcrintro.pdf].
- [2] Fonds de recherche du Québec, Politique sur la conduite responsable en recherche, 2014 [https://www.frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/04/politique-sur-la-crr-frq_2014.pdf].
- [3] Horner J., Minifie F. D., « Research Ethics I: Responsible Conduct of Research (RCR). Historical and Contemporary Issues Pertaining to Human and Animal Experimentation », *J. Speech Lang Hear. Res.* 2011, 54 [https://doi.org/10.1044/1092-4388(2010/09-0265)].
- [4] Noury C., Cloutier M., Roy M.-C., « Trousse d'accompagnement en CRRC : synthèse des enjeux de conduite responsable en recherche-création et proposition d'outils réflexifs », 2018 [http://hdl.handle.net/1866/20923].
- [5] Shamoo A. E., Resnik D. B., *Responsible Conduct of Research*, 3rd ed., Oxford, New York, Oxford University Press, 2015.
- [6] Charaudeau P., « Pour une interdisciplinarité “focalisée” dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication* 2010, p. 195-222 [https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.385].
- [7] Deshaies B., *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*, Laval, Québec, éd. Beauchemin, 1992.
- [8] Western Canadian Protocol for Collaboration in Basic Education, « Fondements du cadre commun de résultats d'apprentissage en sciences humaines » M à 12, Edmonton, Alberta Learning, 2000.
- [9] Sarna-Wojcicki D., Perret M., Eitzel M.V., Fortmann L., Bruno I., « Où sont passé.e.s les coauteurs.trices ? Les pratiques d'autorat dans la recherche participative », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2018, 12,2, 323 [https://doi.org/10.3917/rac.039.0323].
- [10] Smith D. B., « The Pandemic Challenge: End Separate and Unequal Healthcare », *The American Journal of the Medical Sciences* 2020, 360, p. 109-111 [https://doi.org/10.1016/j.amjms.2020.04.011].
- [11] Smith E., Williams-Jones B., « Authorship and Responsibility in Health Sciences Research: A Review of Procedures for Fairly Allocating Authorship in Multi-Author

- Studies », *Sci. Eng. Ethics* 2012, 18, p. 199-212 [<https://doi.org/10.1007/s11948-011-9263-5>].
- [12] Fovet-Rabot C., Deboin M.-C., « Définir les auteurs d'un projet de publication », CIRAD 2014 [<https://doi.org/10.18167/COOPIST/0006>].
- [13] Dictionnaire Larousse (en ligne) 2021 [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collaborer/17140>].
- [14] D'Amour D., Ferrada-Videla M., San Martin Rodriguez L., Beaulieu M.-D., « The conceptual basis for interprofessional collaboration: Core concepts and theoretical frameworks », *Journal of Interprofessional Care* 2005, 19, p. 116-131 [<https://doi.org/10.1080/13561820500082529>].
- [15] Katz J.S., Martin B. R., « What is research collaboration? », *Research Policy* 1997, 26, p. 1-18 [[https://doi.org/10.1016/S0048-7333\(96\)00917-1](https://doi.org/10.1016/S0048-7333(96)00917-1)].
- [16] Williams-Jones B., « Professors and the Management of Unavoidable Conflicts of Interest: Don't Always Need the Heavy Artillery of Policy » *BioéthiqueOnline* 2013, 2 [<https://hdl.handle.net/1866/9599>].
- [17] Ridde V., Hunt M., Dagenais C., Agier I., Nikiema A., Chiocchio F., Bonnet E., Somé P.-A., « Une politique concernant les données issues d'un programme de recherches interventionnelles en santé mondiale », *BioéthiqueOnline* 2016, 5 [<https://doi.org/10.7202/1044267ar>].
- [18] Gillebaart M., « The "Operational" Definition of Self-Control », *Front. Psychol.* 2018, 9, 1231 [<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.01231>].
- [19] Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche : Groupe sur la conduite responsable de la recherche, 2016 [<https://rcr.ethics.gc.ca/fra/framework-cadre.html>] (consulté le 9 avril 2020).
- [20] Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Énoncé de politique des trois conseils, éthique de la recherche avec des êtres humains, 2018 [https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html].